

Missions de l'Expert-comptable auprès des associations

by StephaneM - Samedi, avril 02, 2011

<http://www.stephane-mignonat.com/2011/04/02/missions-aupres-des-associations/>

Quelles missions l'expert-comptable peut-il proposer aux associations ?

La vie d'une association n'est pas un long fleuve tranquille, aussi l'expert-comptable peut vous aider à organiser la vie administrative et comptable de l'association. Il s'attachera dans un premier temps à adapter le plan comptable en vigueur tout en respectant le cadre spécifique du domaine d'action de l'association. Il peut aussi participer à mettre en place les documents et procédures de contrôle interne, tout comme il peut organiser, éventuellement, une comptabilité analytique de gestion, par opération, par projet... Bien entendu, il est de sa mission principale de surveiller les enregistrements comptables ou de les réaliser lorsque l'association n'a pas le personnel adéquat, ainsi ainsi que d'établir les déclarations fiscales et sociales.

D'un point de vue Budgétaire quelle peut-être son intervention ?

Nous pouvons vous accompagner dans le processus budgétaire de fonctionnement, d'investissement et de trésorerie. Dans ce cas, il convient alors de nous associer à la formalisation de la procédure budgétaire notamment sur le calendrier, les éléments et documents à recueillir, les modalités pratiques de collecte et de mise en forme ; l'établissement et l'examen du budget ; le suivi, la révision, l'exécution du budget ; le suivi des engagements et des restes à réaliser.

(c) Stéphane MIGNONAT